

Décision

Générale

colonial

Décision n° 355 portant nomination d'une commission à l'effet de procéder à l'adjudication des travaux de prolongement de la jetée du Gouvernement.

n° 355

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 novembre 1918

Numéro JO
n° 265 du 30/11/1918

Date du numéro
30 novembre 1918

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'approbation, en séance du Conseil d'administration le 26 courant, du cahier des charges relatif aux travaux du prolongement de la jetée du gouvernement et à la construction d'un quai pour l'accostage des chalands

Vu la décision No 393 en date du 31 octobre 1918, ouvrant au budget du service local un crédit supplémentaire de 50.000 francs, sous la rubrique « Frais d'études et dépenses intéressant la jetée » pour l'exercice courant, afin de permettre de commencer dès maintenant l'exécution desdits travaux; Le Vu le rapport du Chef du service des travaux publics, en date du 25 novembre 1918,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Une commission composée de : MM. le Secrétaire général du gouvernement ou son délégué, Président ; le Chef du service des travaux publics ou son adjoint, membre ; le Chef du bureau des finances, membre, se réunira le 18 décembre, à 9 heures du matin, sur la convocation de son président, dans le cabinet du Secrétaire général, à l'effet de procéder à l'adjudication des travaux de prolongement de la jetée du gouvernement et de la construction d'un quai pour accostage des Chalands.

Article 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

A. LAURET.